Département
de
LOIRE ATLANTIQUE

Arrondissement
de NANTES

Canton
de
SAINT ETIENNE DE MONTLUC

# MAIRIE DE SAINT ETIENNE DE MONTLUC

# EXTRAIT

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

# Séance publique du 24 Juin 2010

L'An Deux Mille Dix
Le vingt-quatre juin à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de SAINT-ÉTIENNE-DE-MONTLUC
S'est réuni à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Marcel HUOU, Maire,
Suivant convocation transmise le 15 juin 2010.

**PRÉSENTS :**

Monsieur Marcel HUOU, ***Maire,***

***Assisté de :***

Monsieur Christian HILLAIRET, Madame Sylvie PONTOIZEAU, Monsieur Guy FRESNEAU, Mesdames Claudine SACHOT, Gaby GOUZIN, Monsieur Rémy NICOLEAU, Madame Thérèse BROCHARD, ***Adjoints,***

Monsieur Claude CAPELLE, Madame Jocelyne GÉRARD, Messieurs Michel PACINI, Paul PLUMAUGAT, Mesdemoiselles Muriel BRIAND, Françoise BEZIER, Mesdames Céline TREDUP, Isaline PERRAY, Céline LACOSTE, Delphine DOCEUL, Messieurs Kévin OUTIN, Alexandre BAREAULT, Madame Micheline CHARPENTIER, Monsieur Daniel REGNIER, Madame Marie-Laure CHOUIN, ***Conseillers Municipaux.***

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT :**

- Madame Françoise BAYONGUE-HONDAA, ***Receveur Municipal***
- Monsieur François NORVEZ, ***Directeur Général des Services***

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

- Monsieur Christian CLEMENT à Monsieur Kévin OUTIN
- Monsieur Arnaud GIRARD à Madame Claudine SACHOT
- Monsieur Edgard SOQUENNE à Madame Sylvie PONTOIZEAU
- Madame Sophie CAURIT à Madame Jocelyne GÉRARD
- Monsieur André DENOU à Madame Micheline CHARPENTIER
- Madame Yolande BOTTET à Madame Marie-Laure CHOUIN

**SECRÉTAIRE :**

Madame Isaline PERRAY a été élue secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

**OBJET : LANCEMENT D'UNE DEMARCHE *AGENDA 21* SUR LA COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE MONTLUC**

Le concept d'Agenda 21, initié par le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992, renferme la notion d'équilibre entre les dimensions environnementales, sociales et économiques.

L'Agenda 21 est un document de planification qui peut fixer des objectifs et un cadre d'action pour les années à venir dans des secteurs aussi variés que l'urbanisme, l'eau, les déchets, le patrimoine et les ressources naturelles, l'éducation et la citoyenneté, l'action sociale, etc.

La démarche d'Agenda 21 fait ainsi intervenir des élus, les services municipaux, les habitants et les autres acteurs de la vie locale en trois phases :

- la phase de « diagnostic », qui dure environ 1 an et a pour but de recenser les bonnes et mauvaises pratiques au sein de la collectivité et de la population,

- la phase d' « action », qui dure entre 6 mois et un an et vise à définir des objectifs et les moyens permettant de les atteindre,

- la phase d' « évaluation » qui dure plus d'un an et aboutit à la comparaison des objectifs fixés avec les résultats obtenus.

Il vous est demandé d'approuver et de soutenir le lancement de la démarche d'Agenda 21 sur notre commune, afin d'optimiser la mobilisation des différents acteurs concernés.

Le Conseil Municipal,

→ Vu la conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement réunie à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992 ;

→ Vu la loi n°99-533 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999 ;

→ Vu la loi n°2000-1208 relative à la « solidarité et renouvellement urbain » du 13 décembre 2000 ;

→ Vu la déclaration des collectivités locales et territoriales françaises au sommet mondial du développement durable de Johannesburg de septembre 2002 ;

→ Vu la circulaire du 13 juillet 2006 de la Ministre de l'Ecologie et du Développement aux Préfets de Régions et de Départements relative au cadre de références pour les projets territoriaux de développement durable, les agendas 21 locaux et les appels à reconnaissance de tels projets ;

Accusé de réception en préfecture
044-214401580-20100624-DEL10411-DE
Date de signature : -
Date de réception : 25/06/2010

... / ...

→ Vu l'avis favorable de la commission « Développement durable » qui s'est réunie le 9 juin 2010 ;

☞ Considérant l'intérêt pour la ville de SAINT ETIENNE DE MONTLUC de mettre en place au niveau local, c'est-à-dire à l'échelle du territoire communal, un projet collectif de développement durable (cf document en annexe).

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE la mise en oeuvre d'un Agenda 21 sur la commune de Saint Etienne de Montluc, démarche participative ouverte à l'ensemble des acteurs locaux ;**

- **CONFIE à M. le Maire la présidence du Comité de pilotage chargé d'animer et d'assurer le suivi du projet, dont les représentants issus du Conseil seront :**

  1) **Mme Thérèse BROCHARD**
  2) **M. Christian HILLAIRET**
  3) **M. Guy FRESNEAU**
  4) **M. Michel PACINI**
  5) **M. Paul PLUMAUGAT**
  6) **Mme Céline LACOSTE**
  7) **Melle Delphine DOCEUL**
  8) **M. André DENOU**
  9) **Mme Marie-Laure CHOUIN**

- **DESIGNE Mme BROCHARD, Adjointe au Développement Durable, en qualité de pilote du projet pour assurer la mission d'animation et de coordination de la démarche Agenda 21.**

FAIT ET DELIBERE A SAINT ETIENNE DE MONTLUC,

EN L'HOTEL DE VILLE, LE 24 JUIN 2010.

Le Maire,

**Marcel HUOU**